

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Désignation commerciale : **ANTI-GERM IO-SPRAY**
Numéro d'article : **12490**

. 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Emploi de la substance / de la préparation** produit d'hygiène des pis

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. **Producteur/fournisseur :**
ANTI-GERM France
AG France S.A.S.
Zone Industrielle Le Roineau
72500 Vaas

Tel: +33 (0) 243467122
Fax: +33 (0) 243467005
web: www.anti-germ.fr
e-mail: info@anti-germ.fr

. **Service chargé des renseignements :** sdb@anti-germ.de

. **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

. 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

. 2.2 Éléments d'étiquetage

. **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

. **Pictogrammes de danger** néant

. **Mention d'avertissement** néant

. **Mentions de danger** néant

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

. Composants contribuant aux dangers:

CAS: 56-81-5 glycerol 5-<10%
EINECS: 200-289-5 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

. **SVHC** Non

. **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

désinfectants

. **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

. **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

Désignation commerciale : ANTI-GERM IO-SPRAY

Numéro d'article : 12490

(suite de la page 1)

- . **après contact avec la peau :**
Laver à l'eau et au savon au moins 15 minutes.
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre le gel.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

Désignation commerciale : ANTI-GERM IO-SPRAY

Numéro d'article : 12490

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir section 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- . **56-81-5 glycerol**
VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³
- . **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- . **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- . **Protection des mains :** Gants de protection.
- . **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc chloroprène
Gants en néoprène
- . **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir
- . **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques (DIN 58211, EN 166)
- . **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- . **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- . **Indications générales.**
- . **Aspect:**
- . **Forme :** liquide
- . **Couleur :** brun foncé
- . **Odeur :** caractéristique
- . **Seuil olfactif:** non déterminé
- . **valeur du pH à 20 °C:** 4 (100%)
- . **Modification d'état**
- . **Point de fusion :** < 0 °C
- . **Point d'ébullition :** ca. 100 °C
- . **Point d'éclair :** non applicable
- . **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Le produit n'est pas inflammable.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

Désignation commerciale : ANTI-GERM IO-SPRAY
Numéro d'article : 12490

(suite de la page 3)

. Température d'inflammation :	non applicable
. Température de décomposition :	non déterminé
. Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
. Limites d'explosivité : inférieure :	non applicable
. Propriétés comburantes	néant
. Pression de vapeur à 20 °C:	ca. 23 hPa
. Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
. Vitesse d'évaporation.	non déterminé
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
. Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé
. Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	ca. 1 mPas
. 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Composés alcalins
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- . Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
- . Composant Type Valeur Espèce
- Produit ATEmix oral > 5000 mg/kg -
- . Effet primaire d'irritation :
- . de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . des yeux : légèrement irritant
- . Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.
- . Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

Désignation commerciale : ANTI-GERM IO-SPRAY

Numéro d'article : 12490

(suite de la page 4)

. Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**. 12.1 Toxicité****. Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.**. 12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.**. Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.**. 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.**. 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**. Effets écotoxiques :****. Autres indications** : Pas de AOX**. Autres indications écologiques :****. Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
néant**. Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**. PBT**: Non applicable.**. vPvB**: Non applicable.**. 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****. 13.1 Méthodes de traitement des déchets****. Recommandation :**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

. Emballages non nettoyés :**. Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

. Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

Désignation commerciale : ANTI-GERM IO-SPRAY
 Numéro d'article : 12490

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . 14.1 Numéro ONU
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- . ADR, IMDG, IATA
- . Classe néant
- . 14.4 Groupe d'emballage
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
 Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.
- . "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Prescriptions nationales :
- . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Classe ICPE Seveso III : néant
- . Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 néant
- . Protection des travailleurs
 Hygiène et sécurité au travail
 Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs).
 Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :
 INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
- . Protection de l'environnement
 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Service établissant la fiche technique : Département Sécurité et Réglementation Produits
- . Contact : sdb@anti-germ.de

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 30.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2016

Désignation commerciale : ANTI-GERM IO-SPRAY

Numéro d'article : 12490

(suite de la page 6)

. Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

. Sources : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>**. * Données modifiées par rapport à la version précédente**